



PRECISION

Marssac info, journal municipal d'information

Directrice de la publication :
Anne-Marie Rosé

Coordination de la rédaction :
P. Crépin, T. Stéfanon avec la participation des commissions municipales et des associations
Création et mise en page :
P. Crépin

Tirage : 1600 ex

Distribution : par nos soins

Papier entièrement recyclé

Impression : Sorep Albi

Dépot légal en cours

VOTRE MAIRIE

Horaires d'ouverture

lundi, mardi, jeudi :

8h30 - 12h et 13h30 - 17h

mercredi : 8h30 - 12h

vendredi :

8h30 - 12h et 13h30 - 16h

samedi : 9h - 12h

Tél 05 63 55 40 47

Fax 05 63 53 10 15

mairie-marssac@wanadoo.fr

www.marssac-sur-tarn.fr



Donner votre point de vue,
proposer ou animer des
rubriques... contactez

Pascal Crépin

06 37 74 30 54

pascal.crepin@wanadoo.fr

ou

Thierry Stéfanon

06 23 87 24 98

thierry.stefanon@wanadoo.fr

Oups ! Vous avez été nombreux à vous présenter aux jours et heures indiqués dans le dernier Marssac Info pour les quatre permanences que la gendarmerie devait assurer en Mairie pour le vote par procuration.

Malheureusement, une seule permanence a pu avoir lieu du fait d'un changement du plan de charge des gendarmes. Nous prions tous les marssacois qui n'ont pu être avertis à temps d'accepter nos excuses.

A noter

Le Marssac info de juin (le prochain donc !) sera le dernier avant septembre. Relâche estival... Si vous souhaitez annoncer vos actualités de l'été, pensez à le faire dans le prochain numéro. Réception de vos éléments, au plus tard le 20 mai.

Pour le numéro de rentrée (septembre) réception de vos éléments au plus tard le 20 août.

Merci.

[sommaire]

Résultats du 1^{er} tour de la présidentielle

p 3

Silence !

p 3

Les travaux sur notre commune

p 4 & 5

Dépôts sauvages interdits

p 5

Tendance mode

p 6

Pour améliorer l'habitat ancien

p 7

Programme des fêtes de Marssac

p 8

Les Cheyen' en piste

p 9

Le goûter du comité des fêtes

p 9

50 ans de foot à Marssac

p 10

Mois de mai chargé pour le rugby à XIII

p 10

Gala de la chorale Mélodie N'sol

p 10

Bibliothèque "La vieille cantine"

p 11

Retour sur l'assemblée générale de la FNACA

p 11

Ecole : les petits à la boulangerie

p 12

Ecole : rencontre avec un illustrateur

p 12

Du nouveau chez les commerçants

p 13

L'asso ATM vous donne rendez-vous à Aiguelèze

p 14 & 15

Numéros utiles

p 15

Un peu d'histoire

p 16 & 17

Compte rendu du Conseil Municipal

p 18 à 22

Talent et Passion le 20 mai

p 23

Expo photos

p 23

Inviation à une promenade inaugurative et festive

p 24



Résultats du premier tour des élections présidentielles du 22 avril 2012



	Bureau N° 1	Bureau N° 2	TOTAUX	
INSCRITS	1046	1 150	2 196	
Procurations	27	33	60	
ABSTENTIONS	99	106	205	9,34%
BULLETINS BLANCS et NULS	25	13	38	
VOTANTS	947	1044	1 991	90,66%
EXPRIMÉS	922	1031	1 953	88,93%

	Bureau N° 1	Bureau N° 2	TOTAUX	%
Eva JOLY	21	11	32	1,64%
Marine LE PEN	169	199	368	18,84%
Nicolas SARKOZY	192	242	434	22,22%
Jean-Luc MÉLENCHON	108	107	215	11,01%
Philippe POUTOU	8	14	22	1,13%
Nathalie ARTHAUD	3	7	10	0,51%
Jacques CHEMINADE	1	2	3	0,15%
François BAYROU	91	109	200	10,24%
Nicolas DUPONT-AIGNAN	11	17	28	1,43%
François HOLLANDE	318	323	641	32,82%
T O T A U X	922	1031	1953	100%

**Le bruit ce n'est pas
quand je veux et où je
veux...**

**Du lundi au vendredi
de 9h à 12h, de 14h à 20h
Le samedi
de 9h à 12h, de 15h à 20h
Le dimanche et jours fériés
de 10h à 12h**

Source : arrêté Préfectoral du 20 juillet 2000.



Aire de jeux du dojo

Il fallait améliorer l'état du sol de la zone des jeux destinés aux plus grands. Des rondins ont été posés pour délimiter nettement l'aire de réception. Après terrassement, une couche de gravier a été mise en place. L'aire de jeux y gagne ainsi en esthétique, sécurité et facilité d'entretien.

Parc urbain

Le projet d'aménagement du futur parc urbain en face de la mairie est en cours de réflexion. La mairie étant désormais propriétaire du terrain, des premiers travaux de nettoyage et débroussaillage ont été effectués. Dans la foulée, nos agents ont entrepris la remise en état de l'une des clôtures latérales, mise à mal par le temps.



Aménagement de la rue de l'église



L'entreprise Colas s'active sur le chantier et la fin des travaux n'est plus très loin maintenant. Les enrobés ont été réalisés sur les parkings et les trottoirs. Les travaux d'enrobés de la chaussée sont en cours.



Elections en préparation

Marssac compte 10 zones d'affichage officiel pour les élections, dont une dans la rue des Peyragues. Les récents travaux de requalification de la rue nous ont amenés à repositionner l'emplacement de cette zone en face de la rue Charcot. L'occasion pour les agents municipaux de réaliser une plateforme adaptée, avec fourreaux permanents, permettant de faciliter la dépose et repose des panneaux électoraux à chaque élection.





Rue de l'église, suite...



La pluie nous avait fait craindre un report des travaux mais une courte embellie a permis à ERDF de tenir le planning annoncé. C'est l'entreprise SPIE qui est ainsi intervenue, le 25 avril, pour déplacer l'important transformateur du bout de la rue, qui dessert à la fois la mairie, la gare, la poste, les écoles, ainsi que les commerces et habitations de la rue des écoles. Place est maintenant laissée à l'entreprise Colas pour finir la pose des bordures et réaliser les derniers enrobés. C'est une rue transformée qui va bientôt être rendue aux marssacois.

Dépôts sauvages d'objets encombrants : Pour le bien-être de tous, respectons la réglementation

Trois plateformes de containers enterrés ont été installées sur la commune, l'une à la place de ville vieille, l'autre parking Lilian Doire et la troisième sur le parking, face à la poste. Régulièrement, des objets encombrants sont déposés auprès de ces conteneurs alors que **ceux-ci sont strictement réservés aux ordures ménagères, au verre et au tri sélectif.**

Nous rappelons qu'il est interdit de déposer des déchets de quelque nature que ce soit sur le domaine public. Les personnes qui souhaitent se débarrasser

d'objets encombrants peuvent :

- soit les porter directement à la déchetterie de Ranteil (05 63 47 00 27) où elles pourront les déposer gratuitement,
- soit faire appel au service d'enlèvement des objets encombrants mis en place par la mairie. Les agents municipaux se déplacent alors directement au domicile du demandeur. Ce service est assuré le premier mardi du mois, toute l'année hors juillet et août. Il est facturé 10 euros le passage. Il est nécessaire de s'inscrire au préalable auprès de l'accueil de la mairie (05 63 55 40 47) .



Pour plus de renseignements consulter notre site www.marssac-sur-tarn.fr à la rubrique "Préserver l'environnement".



L'hiver est bientôt derrière nous, et on peut enfin laisser vagabonder nos pensées vers le printemps. Les tendances estivales 2012 vous invitent au Voyage avec des Robes aux imprimés ethniques et des jupons de gitane. Par des notes de transparence sur ton pastel, cette belle saison joue un air délicat et romantique. Sous le ciel bleu, on pourra aimer l'allure sport chic, la dentelle ajourée ou l'imprimé fleur rétro. Et la couleur Bleu est à l'honneur... Autant dire que, pour être féminine cet Été, le champ d'action est large : vous trouverez forcément des vêtements qui correspondent à votre personnalité ! Parce qu'on a surtout du Style quand on s'amuse avec la MODE.

Adieu grosses mailles... bonjour tenues légères

Rien de plus fade qu'une "fashion victim" qui change de Style, chaque saison, en fonction des dictâtes des grandes Marques du Prêt-à-porter ! Non ?! En tant que Femme pour avoir un Look, c'est pas si compliqué ! La vie est plus "fun" quand on fait travailler son imagination : et pour cela il suffit de réutiliser ce que l'on a, tout en achetant "malin".

Tout d'abord, il faut ressortir un vêtement qu'on affectionne particulièrement de sa Garde Robe. Ensuite, on superpose une jolie petite pièce, sur laquelle on a craqué, dans la boutique de créateurs du coin (souvent du Made in France, pas si cher qu'on imagine) Un joli bijou : soit un collier pour mettre en valeur un décolleté ou soit des boucles d'oreilles imposantes (évitez les 2 en même temps !). Enfin pour faire un clin d'œil à la tendance ultra graphique, on peut souligner sa taille avec une ceinture de cuir chinée "3 francs six sous" sur un vide grenier. Et hop ! Le tour est joué : vous serez lookée à votre goût, tout en ayant acheté "responsable"...

Bref, pour s'habiller, la tendance forte de cette saison sera de laisser voyager votre imagination tout en douceur !

Anne PRIEUR.

Styliste/Modéliste à Marssac (06 85 05 31 11)

Créatrice pour la Marque - ET QUAND BIEN MEME-

<http://etquandbienmeme.canalblog.com>



Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ancien dans l'Albigeois

Un changement important pour les propriétaires occupants

Depuis 2010, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a mis en place une **politique incitative de réhabilitation de l'habitat privé ancien**.

Cette action concerne autant les propriétaires bailleurs que les propriétaires occupants. Elle permet aux propriétaires de réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat* dans leurs logements de 15 ans ayant un statut de résidence principale. L'aide apportée peut prendre la forme de subventions, de primes ou de prêts sans intérêt.

L'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat ayant réorienté ses aides vers les propriétaires occupants, le Conseil Communautaire du 10 avril a voté l'élargissement du périmètre d'intervention de l'OPAH pour les propriétaires occupants dans chaque commune. Désormais ce périmètre, jusque là défini par un zonage très strict, est étendu, dans chaque commune, à l'ensemble du territoire communal. **Tous les propriétaires occupants de Marssac éligibles** aux aides financières d'OPAH peuvent ainsi être concernés.**

Pour les logements des propriétaires bailleurs, les périmètres d'OPAH initiaux restent inchangés. (cf. plan de zonage affiché en mairie).

Les personnes intéressées peuvent contacter l'équipe d'animation mise

en place par la Communauté d'Agglomération. Celle-ci assure un service d'accueil, de conseil et d'étude du dossier entièrement gratuit :



Contact : Nadine Alcoser de l'agence Max Faramond

Accueil du public : tous les mardis et mercredis matins 8h00 à 12h00, n°10 rue Pierre Jamet Albi

Accueil téléphonique : 05 63 38 54 02 ou 05 63 38 39 30

La mission de l'équipe d'animation va de la visite de votre habitation avec évaluation énergétique gratuite du logement à la proposition d'étude

de faisabilité du projet et au montage de dossier de demandes d'aides et prêts sans intérêts.

Pour plus d'information sur l'OPAH : www.grand-albigeois.fr

() Une aide pour quels travaux ?*

- Amélioration du confort thermique et réduction des charges : isolation thermique, changement de menuiseries, changement de chaudière, ventilation...
- Mises aux normes de l'électricité, réfection de toiture, changement volets...
- Aménagement des logements dans le cadre du

maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées : salle de bains, monte escalier, rampe d'accès...

- Traitement de l'habitat dégradé et très dégradé.

*(**) Conditions de recevabilité propriétaires occupants : plafond de revenus à ne pas dépasser, ne pas avoir contracté de prêt à taux 0% depuis moins de 5 ans*



MARSSAC

en fête

4 - 5 - 6 MAI 2012

**VENREDI
4
MAI**

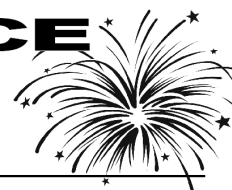
- 21h00 **RANDO NOCTURNE VTT**
- 21h15 **RETRAITE AUX FLAMBEAUX**
- 22h00 **BAL DISCO GRATUIT**

**SAMEDI
5
MAI**

- 14h30 **CONCOURS DE PETANQUE**
- 19h00 **RESTAURATION MOULES-FRITES**
- 19h30 **LES TRÂÎTRES**
- 22h30 **FEU D'ARTIFICE**
- 23h00 **PUZZLE**

*Concerts
Gratuits*

**ROCK
FESTIF**



**DIMANCHE
6
MAI**

- 14h30 **CONCOURS DE PETANQUE**
- 14h30 **APRES-MIDI RECREATIVE GRATUITE**



- RADIO CROCHET AMATEUR
- DANSE ET MUSIQUE

Fête 
foraine 

Manifestation organisée par
le Comité des Fêtes de Marssac



Les CHEYEN' sur la piste...

Les CHEYEN' étaient à nouveau sur la piste le samedi 17 Mars à la salle des fêtes de MARSSAC à l'occasion du grand bal annuel organisé par le club.

L'orchestre FLASHBACK a animé cette soirée de 21 h à 2 heures du matin, et l'ambiance était au rendez-vous. Nombreux étaient les danseurs venus d'autres clubs du département, mais également de départements voisins.

Selon la tradition, Saint Patrick est fêté le 17 Mars (fête irlandaise). Au programme de l'orchestre, non seulement les grands classiques COUNTRY, mais également pour respecter cette tradition des

"irlandaises" à vous couper le souffle.

Au cours de la soirée durant les intermèdes, les jeunes talents du

D'autres manifestations et animations sont au programme de CHEYEN'COUNTRY, parmi celles-ci : Soirée country au Restaurant LE DROP à ALBI le samedi 28 Avril, Animation à

l'hôpital Saint Exupéry de GAILLAC le dimanche 10 Juin, et Soirée country au Restaurant LE COUP D'ENVOI à MARSSAC le samedi 16 Juin.

Tous renseignements sur heures, tarifs et modalités sur notre blog <http://cheyencountry.e-monsite.com>

mais également sur le site de la Mairie de MARSSAC - Associations.



club ont fait une démonstration sous les applaudissements de l'assemblée. (Toutes les photos sur notre blog).

Le Comité des Fêtes et la mascotte "FETIX" investissent l'école !



Vendredi 6 mars après-midi, un groupe de bénévoles avec, à leur tête, la mascotte "FETIX", a offert un goûter à tous les enfants et enseignants de l'école de Marssac.

Le comité a ainsi voulu les remercier pour le travail accompli dans la création de la splendide page couverture du livret de la fête du printemps 2012.





50 ans de foot à Marssac

Dans un mois, **le 9 juin exactement**, le club de football fêtera ses 50 ans.

Au programme :

A 14h au stade D. Gach , le tournoi de l'école de football réservé exclusivement aux jeunes licenciés du club

de 16h à 18 h : visite du musée organisé au club-house

17H30 : finale de la ligue des champions

18h : inauguration des vestiaires et du club-house

18h30 : apéritif devant la salle municipale offert à tous les mars-sacois que nous attendons nombreux pour les remercier de leur aide tout au long de ces 50 ans. En effet, le football à Marssac n'a pu vivre pendant ces 50 ans sans leur soutien par un mot, un sourire, un geste ou une participation à nos opérations de soutien (loto, etc...).

A notre tour de vous remercier.

21H : repas à la salle municipale (les inscriptions sont closes).

Mai : un mois chargé pour l'école de rugby "Marssac Rugby XIII"



5 mai : déplacement à Lescure pour un tournoi.

12 mai : déplacement à Narbonne dans le cadre du super XIII pour un grand tournoi national avec toutes les écoles de rugby de France. A l'issue de ce tournoi nous assisterons à la finale du championnat de France "ELITE".

26 mai : nous aurons l'honneur d'organiser un grand tournoi avec toutes les écoles de rugby du département. Ce tournoi se déroulera au stade St Maury à partir de 14h00.

Venez encourager nos petits champions qui portent si haut et fort toute l'année les couleurs du club.

Le gala de Mélodie N'sol

Les choristes et solistes de MELODIE'NSOL font leur gala de chants variétés à SENOULLAC le **samedi 09 juin 2012 à 20h30 (salle des fêtes)**.

Entrée : adultes 5 euros, enfants de moins de 12 ans 3 euros, enfants de moins de 5 ans : gratuit

Entracte avec buvette offerte

Venez nombreux.

Nadine RASO
Présidente de Mélodie'nsol
Tél : 05 63 41 12 97
melodie-nsol@orange.fr



La Vieille Cantine

Bibliothèque associative de Marssac

Horaires d'ouverture

le mardi de	16h30 à 18h00
le mercredi de	15h00 à 17h00
le vendredi de	16h30 à 18h00
le 1 ^{er} samedi du mois de	9h00 à 12h00

+ de 12 000
ouvrages dont 400
bandes dessinées

Portage de livres a domicile (06 63 67 58 18)

Cotisation : 6 euros/an
marssacbiblio@laposte.net

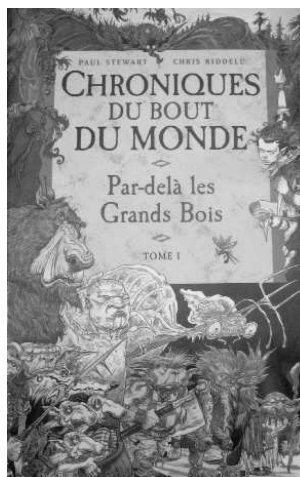


Les infos du mois... Les infos du mois... Les infos du mois... Les infos du mo

L'assemblée générale a eu lieu le 06/03/2012 et le bilan de notre association est positif. Nouveaux inscrits : 116, enrichissement de notre fond par de nombreux ouvrages. Le compte rendu détaillé de l'AG est disponible à la bibliothèque. Information importante l'adhésion est de 6 euros désormais.

A la demande de certains adhérents nous avons acheté les livres suivants :

Françoise BOURDIN "le choix d'une femme libre"
Claude MASSE "le fléau de dieu"
Marion ROME ABGRALL "le tanneur de bièvre"
Et pour les adolescents, une série fantastique "**chronique du bout du monde**" tomes 1 à 6.



Deux des six titres à découvrir

Bonne lecture.

Retour sur l'assemblée générale de la FNACA

L'assemblée générale de la FNACA a eu lieu le 14 avril 2012 dans la salle des fêtes de Marssac en présence de 50 adhérents environ. A la fin de la réunion, un diplôme d'honneur a été remis au Président, Mr Mosagna pour services rendus à la Fédération.

Le verre de l'amitié, offert par le Conseil Général du Tarn, a réuni tous les adhérents en présence de notre Député, Mr VALAX et de Mme le Maire de MARSSAC.



Un repas a ensuite été servi, il a été animé par l'orchestre de CELIA et ses BALLADINS.

90 personnes ont pu ainsi terminer cette journée dans la bonne humeur.

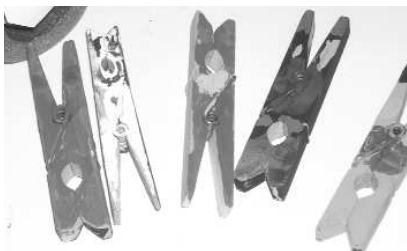


Le cycle 2 reçoit Monsieur Gilbert LEGRAND illustrateur

Monsieur Legrand est intervenu dans les classes de MS/GS, de GS/CP et de CP le jeudi 29 mars.

Nous avons préparé sa venue, il a ainsi pu voir les réalisations des enfants tant au niveau plastique (graphisme et dessin) qu'au niveau bricolage et répondre aux nombreuses questions qu'ils avaient listées. Pendant 45 minutes dans chacune des classes il s'est montré attentif et réceptif aux demandes des enfants et les élèves eux-mêmes ont apprécié ce moment. Il leur a fait découvrir en "vrai" les objets vus dans le livre "le grand show des petites choses".

Merci Monsieur LEGRAND pour ce moment d'évasion.



Comment on fait le pain ?

La classe des TPS-PS a visité la boulangerie de Mr et Mme Geyer. Merci de nous avoir accueillis ! Les légendes des photos ont été dictées par les enfants



"Le boulanger fait des petits pains avec des épis."

"Il nous a fait toucher le pain : c'est très chaud !"



Nous regardons la machine qui transforme la pâte en baguette : c'est magique !"





LOFT & DÉPENDANCES Un magasin "accro" à la déco !



Xavier et Anne Pierot ont ouvert sur l'avenue d'Albi un commerce dédié à la décoration d'intérieur et jardin.

Forte de ses 25 ans d'expérience et passionnée de décoration, Anne vous accompagnera, vous conseillera dans tous vos futurs projets déco en tenant compte de

votre style de vie, de vos attentes et de votre budget.

Venez plonger dans cette ambiance new look, découvrir l'agencement somptueux de son magasin qui se veut le reflet de la déco actuelle, changeant avec les saisons et les tendances, et ainsi dénicher des

éléments de décoration à tous les prix (rideaux, meubles, luminaires, vaisselle...) pour faire de votre habitat un endroit unique et chaleureux.

LOFT & DÉPENDANCES
16 Avenue d'Albi - 05 63 56 37 12
loftetdependances@gmail.com

Bonne nouvelle



Philippe Millot, gérant du magasin **Mil' Optic**, est heureux de vous signaler la réouverture de l'enseigne, suite aux travaux de réfection provoqués par le gel du mois de février.

Du vendredi 25 mai au vendredi 1 juin 2012

Grand Jeu de la Fête des Mères



Organisé par les Commerçants du Marché et du Village

**Participez et Gagnez
1 TV Ecran Plat
ainsi que de nombreux lots**



Le 30 Juin & le 1^{er} Juillet 2012 "ATM" vous propose des activités sportives gratuites...

L'Association : A. T. M. (Association Motonautique et Touristique des Rives du Tarn) organise plusieurs animations, sur la base de loisirs d'Aiguelèze,

SAMEDI 30 JUIN 2012 : ACTIVITES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

- Ski Nautique
- Aviron
- Canoë Kayak
- Pédalos
- Golf
- Tir à l'arc
- Tennis
- Balade sur le Tarn en gabarre

DIMANCHE 1^{er} JUILLET : ACTIVITES POUR LES 3-9 ANS

- Ski Nautique

ACTIVITES POUR TOUS :

- Aviron
- Canoë Kayak
- Pédalos
- Golf
- Tir à l'arc
- Tennis

Vous pourrez également apprécier divers plaisirs nautiques au fil de l'eau : **le samedi 30 juin 2012, ski nautique handi.**

L'association ATM, en association avec les Comités Départementaux de "Ski Nautique", "Sport Adapté" & "Handisport", et la ligue Midi Pyrénées de Ski nautique, proposeront de faire découvrir le ski nautique aux personnes en situation de "handicap".

Pour pratiquer cette activité, les participants sont assis sur un ski spécial et se tiennent à une barre fixée sur le côté du bateau. L'Association ATM a déjà organisé cinq journées en 2008, 2009, 2010



et 2011, et tous les participants étaient enchantés de pouvoir s'initier à cette discipline sportive. La sécurité sera assurée par la SNSM de Saint-Juéry.

Aviron : un bateau spécialement aménagé sera mis à disposition par le Comité Départemental pour toutes les personnes en situation de handicap.

Canoë Kayak, pédalos, voile : avec la participation de l'association GRAP, et de sa Présidente Madame Anne Zuchowicz, qui permet de pratiquer cette discipline aux enfants des communes de Gaillac.

Golf : avec la participation de Philippe Turquet.

Tennis

Tir à l'arc : avec la participation de l'association GRAP,

Gabarres : Albi Croisières permettra à toutes les personnes en situation de handicap de découvrir les bords du Tarn en bateau, avec une croisière qui durera environ 30 minutes.

Le dimanche 1^{er} Juillet 2012.

Baby Ski réservé aux enfants de 3 à 9 ans.

- Le ski nautique peut être pratiqué dès l'âge de 3 ans, grâce au Baby Ski avec un taux de réussite à 100 %. Cette activité est sans aucun danger pour les enfants, mais procure de profondes sensations. Revêtus d'un gilet de sauvetage, ils reçoivent au



préalable une initiation théorique, faite par des personnes spécialement formées par un Moniteur de la Fédération Française de Ski Nautique, et dotées d'un diplôme d'initiateur. L'enfant est embarqué à bord d'un petit bateau à moteur aux côtés du Moniteur, ses pieds viennent se nicher dans des chausses fixées sur les skis, qui sont eux-mêmes reliés entre eux pour éviter tout écartement. Lorsque le bateau a atteint la vitesse requise, l'enfant est alors posé sur l'eau. Il se tient à la barre pour conserver l'équilibre, et les skis sont maintenus à l'avant par une corde, afin que les enfants n'aient aucun effort à faire pour résister à la pression de l'eau. Les parents peuvent s'ils le souhaitent, monter également à bord pour voir de plus près les exploits, d'un peut-être futur champion. Des combinaisons et des gilets spécialement adaptés sont prêtés aux enfants, prévoir cependant le maillot de bains ainsi qu'une serviette.



Une visite en bateau le long des Rives du Tarn

Au cours de cette journée, "Albi Croisières" proposera également une visite gratuite en Gabarre des Berges du Tarn, pour découvrir les beautés locales de cette rivière, pendant 1 h 45 entre Aiguelèze et Albi.

Départs à 14h30 / 15h30 / 16h30 & 17h30 au port d'Aiguelèze.

Découvrez la joie de naviguer sur l'eau avec les pédalos, avirons & canoës kayak

Il sera aussi proposé de découvrir gratuitement de 14 h à 19 h

- La pratique de l'aviron avec la participation du club de l'aviron Albigeois.
- La pratique du canoë kayak et des pédalos avec l'association "La Bouvière".



Venez nombreux à ces journées découvertes gratuites à Aiguelèze Les 30 juin & le 1^{er} Juillet 2012.

Renseignements :
06 70 24 50 32

Numéros utiles

Mairie de Marssac	05 63 55 40 47	Ecoute Cannabis	0811 91 20 20
Gendarmerie	17	Ecoute Handicap Moteur	0800 500 597
Samu	15	Ecoute Infos Sclérose en Plaques	0800 854 976
Pompier	18 d'un poste fixe et 112 d'un portable	Enfance et Partage	0800 05 12 34
EDF (service dépannage)	0810 33 30 81	Protection et Assistance aux Personnes Agées	0800 020 528
Alcooliques Anonymes	05 63 35 66 17	Sida Info Service	0800 840 800
Alzheimer Info	0811 112 112	SOS Amitié	05 63 54 20 20
Cancer Info Service	0810 810 821	SOS Enfants disparus	0810 012 014
Croix Rouge Ecoute	0800 858 858	Suicide Ecoute	01 43 39 40 00
Dons d'organes et de moelle osseuse	0800 20 22 24	Tabac Info Service	0825 309 310
Drogues info Service	0800 23 13 13	Violence Conjugale Femmes	01 40 33 80 60
Ecoute Alcool	0811 91 30 30	Viols Femmes Informations	0800 05 95 95
		Allo Enfance Maltraîtée	0800 559 557



Un arrêt sur nos avenues au début du siècle dernier



Marssac sur Tarn : Avenue d'Albi, Phototypie Poux, Albi. © [1], page 129

Le domaine du Buc, avec son parc XIX^{ème}, que le paysagiste de l'époque, Thouin classe dans la catégorie des "jardins champêtres", et son pigeonnier qui est un patrimoine architectural unique en Midi Pyrénées [2].

Sans oublier bien sûr l'église paroissiale Saint-Orens, église du XIX^o siècle, avec son tableau "Le miracle des roses" ou plus précisément "La tentation de saint François d'Assise vaincue à Portioncule", propriété de la commune de Marssac sur Tarn [3].

Est-ce la nostalgie d'une vie plus "apaisée" ou la curiosité de voir comment nos aïeux arpentaient ces avenues, qui nous fait voyager à travers le temps en scrutant le moindre détail sur ces cartes postales ?

Quelques scènes du début du siècle dernier

Ces quelques photos nous rendent compte de la réalité de l'existence quotidienne d'autrefois et nous permettent ainsi de mémoriser ces instants de vie auxquels nous n'avons pas participé.

Voici un petit aperçu des avenues de Marssac sur Tarn au début du XX^{ème} siècle dont la population était estimée à 602 habitants en 1891 et à 1704 habitants en 1982 [1].

Aujourd'hui, que reste-t-il de nos avenues ?

Peu importe le sentiment qu'on éprouve en regardant ces lieux, la vraie question : qu'avons-nous préservé de ce patrimoine un siècle plus tard ?

Autrefois, le château fort pris par les Huguenots en 1573 fut une place forte au XII^o siècle. Les guerres de religion ont ravagé bourg et château ainsi que de nombreux fours à plâtre à Marssac.

Aujourd'hui, il ne reste par exemple que les vestiges du moulin drapier situé sur la rive gauche du Tarn en aval du village, construit au XVI^o siècle, mais malheureusement englouti lors de la mise en service du barrage de Rivières en 1951 [1].

Du patrimoine industriel de Marssac, on retrouve encore quelques vestiges des anciennes usines qui ont fait la renommée du village. C'est le cas par exemple de la Briqueterie artisanale Reynes et du vieux moulin déjà cité précédemment.

D'autres bâtiments industriels ont complètement disparu du paysage, à l'image de l'usine de la Société



Marssac sur Tarn : Arrivée de l'Avenue d'Albi, Edition Sarny, Marssac. © [1], page 129

Albigeoise des Chaux et Ciments de Marssac, la distillerie Gustave THERMES...

Mais, il n'y a pas que le paysage architectural qui a changé depuis un siècle; les traditions et coutumes ont également évolué.



Ainsi, à la fin du XIX^{ème} siècle, il existait à Marssac trois foires annuelles, le 23 février, 9 avril et 3 septembre [1]. "Il faut savoir qu'en 1913, 665 foires avaient lieu dans 116 localités du département du Tarn. Un calendrier avait même été minutieusement établi en tenant compte des usages et traditions, des intérêts réciproques des localités voisines ainsi que des saisons et des moments de production. Les foires et les marchés concentraient toute l'activité économique de la campagne [4]."

A travers le temps, nos villes évoluent et deviennent plus belles, parce que nous avons pris soin d'elles.

Que "disent" ces photos ?

Ces photos nous racontent la vie Tarnaise du siècle dernier et plus précisément la vie à la campagne, avec, on l'imagine, des anecdotes et parfois des rivalités qui animaient le quotidien de ces personnes qu'on retrouve



Marssac sur Tarn : Avenue de Gaillac, Edition Sarny, Marssac. © [1], page 129

sur ces avenues. On image ces jeunes filles, très bien habillées et souriantes, en train d'applaudir. Peut être, assistent-elles à une fête de village, chaperonnées par leurs mamans qu'on aperçoit derrière elles ?

Dans tous les cas, cette avenue d'Albi, à cet instant là, est belle et bien animée et tout le monde paraît beau.

Sur la seconde photo, a-t-on voulu immortaliser le pigeonnier ? Ou plutôt la place presque déserte. Peut être la photo a-t-elle été prise de bon matin d'ailleurs, puisqu'on aperçoit une personne au fond avec un attelage de charrette...

Enfin, sur la dernière photo, on voit une scène vivante d'une journée "ordinaire" où tout le monde s'apprête à aller travailler, certainement dans les champs, ou peut

être en reviennent-ils ?

Quelqu'un, ou quelque chose, par terre, sur la route retient l'attention d'un groupe d'hommes qui s'arrêtent en le pointant du doigt...

La fragilité du souvenir...

Nous sommes tous conscients de la fragilité du souvenir en fouillant parfois notre mémoire, à la recherche d'un récit ou d'un visage qui a tellement compté dans notre vie. Certaines images évoquent en nous une tradition, d'autres des souvenirs heureux ou douloureux, des ambiances de fêtes, de voyages, malheureusement parfois de guerres, et enfin des aspects de la vie quotidienne.

Parmi toutes ces images, qui arrêtent instantanément le déroulement du temps, certaines, nous n'avons plus besoin de les consulter tellement elles sont gravées à jamais dans notre inconscient...

Nadia Audren

Sources :

[1] : Le Tarn Les 323 Communes, Daniel Delattre, Nathalie Delattre-Arnould, Laëtitia Delattre-Rigaux, Valérie Decressonnière, Emmanuel Delattre et Odette Delattre, Page 129, Edition Delattre, Mai 2010.

[2] : Site Internet :

<http://www.chambredhotesdecharme.com/chambre-hote/france/midi-pyrenees/tarn/marssac-sur-tarn/1080-domaine-du-buc.html>

[3] : Site Internet : <http://www.patrimoine-de-france.org/uvres/richesses-70-19642-133530.html#fiche>

[4] : Le pays Tarnais d'autrefois, page 38, Rémy CONSTANS, Edition HorvartH, 4^e trimestre 1994.



- CONSEIL MUNICIPAL n°12/03 -
Procès verbal de séance
du vendredi 2 mars 2012
Ouverture de séance à 21 h 00

L'an deux mille douze et le vendredi 2 mars, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Présents : Anne-Marie ROSÉ, Maire.
 Bruno DORÉ, Bruno LADOUCKETTE, Anne ROUMEGAS-PORCHE, Adjoints,
 Véronique BOSC, Dominique FERRIERE, Thierry MALLÉ, Philippe NEUVILLE, Gilbert ROCHE, Thierry STEFANON, Christelle SUAU, Isabelle VILAS, Jean-François VINCENT, Conseillers Municipaux

Absents excusés et représentés :

Cendrine GATUMEL représentée par Véronique BOSC
 Christiane GELIS représentée par Philippe NEUVILLE
 Jean-Charles NEHR représenté par Jean-François VINCENT
 Isabelle NESPOULOUS représentée par Christelle SUAU
 Lydie PICARONIE représentée par Dominique FERRIERE
 Jean-Pierre PUJOL représenté par Bruno LADOUCKETTE
 Pascal CREPIN représenté par Thierry STEFANON

Absents excusés : Jean BANQUET

Secrétaire de séance : Anne ROUMEGAS-PORCHE

Date de convocation : 27 février 2012

ORDRE DU JOUR :

1. Assainissement collectif : Mise à disposition de biens à la C2A
2. Centre de gestion : consultation du centre de gestion pour l'établissement d'un contrat d'assurances
3. SIAEP : Rapport pour la qualité du service 2010
4. ZAC Eco2-Rieumas
5. Révision de la valeur locative de la maison des associations
6. Contrat de l'animateur du Conseil Municipal Jeunes

1 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF MISE A DISPOSITION DE BIENS

DELIBERATION :

Par arrêté préfectoral du 29 avril 2004, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est vu confier la compétence "réseaux structurants et unités de traitement

en matière d'assainissement" à compter du 1^{er} mai 2004. Par arrêté préfectoral du 28 décembre 2009, cette compétence a été étendue et recouvre désormais la compétence "assainissement collectif et non collectif des eaux usées" dans sa totalité.

Il convient d'établir les procès verbaux de mise à disposition des biens affectés à l'exercice de cette compétence qui viendront en complément des procès verbaux établis en 2004 lors du transfert de la compétence "réseaux structurants et unités de traitement en matière d'assainissement".

Ces documents sont établis notamment pour permettre à Monsieur le Trésorier Principal d'Albi Ville et Périphérie d'effectuer le transfert des immobilisations par opérations d'ordre non budgétaires et pourront être complétés par avenant pour préciser la nature et la consistance de certains biens.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer les procès verbaux de mise à disposition des biens affectés à l'exercice de la compétence "assainissement collectif et non collectif des eaux usées" et de demander à Monsieur le Trésorier Principal d'Albi Ville et Périphérie de constater comptablement ces mises à disposition.

La liste des biens est annexée à la présente délibération.

Le conseil Municipal,
 Entendu le présent exposé,
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le Maire à signer les procès verbaux de mise à disposition des biens affectés à l'exercice de la compétence "assainissement collectif des eaux usées"

- DEMANDE à Monsieur le Trésorier d'Albi Ville et Périphérie de constater comptablement ces mises à disposition.

2 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA CONSULTATION ORGANISEE PAR LE CENTRE DE GESTION POUR LA CONCLUSION D'UN CONTRAT COUVRANT LES RISQUES FINANCIERS ENCOURUS PAR LES COLLECTIVITES EN VERTU DE LEURS OBLIGATIONS A L'EGARD DE LEUR PERSONNEL - 01.01.2013 AU 31.12.2016

DELIBERATION :

Madame le Maire expose :
 - Que la commune souhaite souscrire un contrat d'assu-



rance garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant ses obligations à l'égard de son personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou maladies imputables ou non au service;

- Que le centre de gestion peut souscrire un contrat d'assurance groupe ouvert à adhésion facultative en mutualisant les risques, en vertu de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

- Que le Centre de Gestion peut, à cette occasion, organiser une vaste consultation qui offrira à la commune une connaissance éclairée de l'offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

- Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 25 et 26;

- Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986, pris pour l'application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 mars 1984;

- Vu les articles L.140-1 et suivants du Code des Assurances;

- Vu le code des marchés publics et notamment son article 35;

Décide :

Article 1^{er} : la commune souhaite pouvoir adhérer, le cas échéant au "contrat groupe ouvert à adhésion facultative" que le centre de gestion se propose de souscrire pour une prise d'effet au 01/01/2013, pour une durée de 4 ans. La commune charge le centre de gestion du Tarn de négocier la conclusion de ce contrat.

La commune se réserve expressément la faculté de ne pas adhérer au contrat groupe sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

Article 2 : la commune précise que le contrat devra garantir tout ou partie des risques financiers encourus par les collectivités intéressées en vertu de leurs obligations à l'égard du personnel affilié tant à la CNRACL qu'à l'IRCANTEC dans les conditions suivantes :

Agents affiliés à la CNRACL :

Décès, accidents de service, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, maternité, paternité, invalidité, accidents ou maladies imputables ou non au service.

Agents non affiliés à la CNRACL :

Accidents du travail, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité, invalidité, accidents ou maladies imputables ou non au service.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.

Article 3 : La commune souhaite disposer des résultats de la consultation du marché qui précèdera la souscription du contrat groupe.

Article 4 : La commune autorise Madame le Maire à transmettre au centre de gestion les fiches statistiques relatives à la sinistralité de la commune en ce qui concerne l'absentéisme de son personnel pour les quatre dernières années (2007 à 2010).

3 - SIAEP DU GAILLACOIS : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - EXERCICE 2010

DELIBERATION :

Le Code des collectivités territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport, présenté aux membres

du comité syndical dans sa séance du 05 décembre 2011, a été adopté à l'unanimité et fait l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes au syndicat pour être présenté à leur conseil municipal.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Madame le Maire rappelle que ce rapport a été envoyé par mail à chaque conseiller municipal, et mis à la disposition en version papier à la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

- ADOPTE, à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SIAEP du Gaillacois, tel qu'annexé à la présente délibération.

4 - ZAC ECO² RIEUMAS - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL CONFORME- MENT A L'ARTICLE R.123-23 DU CODE DE L'URBANISME PROJET DE CREATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ "ECO2 RIEUMAS" SUR LE TERRI- TOIRE DE LA COMMUNE DE MARSSAC SUR TARN

DELIBERATION :

Le projet de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Rieumas est porté par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois. Il s'étend sur une assiette foncière d'environ 43 ha sur la commune de Marszac-sur-Tarn. La future zone sera dédiée aux activités industrielles, artisanales et de bureaux.

Le projet a fait l'objet d'une demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et nécessite la mise en compatibilité du P.L.U. Les modi-



fications à apporter concernent essentiellement le classement de la zone puisqu'aujourd'hui, celle-ci est classée en AUXO (non ouverte à l'urbanisation). Les documents sont modifiés pour permettre le classement en AUZ et AUZa.

En date du 30 septembre 2011, Monsieur le préfet du Tarn a pris un arrêté portant ouverture de quatre enquêtes publiques conjointes relatives à la DUP, au parcellaire, à la Loi sur l'eau et à la mise en compatibilité du P.L.U.

Les enquêtes ont été réalisées du 24 octobre 2011 au 29 novembre 2011 à la mairie de Marssac sur Tarn.

Concernant le dossier de mise en compatibilité du PLU, deux observations ont été formulées par le public

- L'une porte sur la préservation des habitations du hameau Pelletier contre les nuisances et l'inquiétude liée à la possible création de plateformes logistiques,
- L'autre par le Conseil Général qui a indiqué ne pas souhaiter mettre au gabarit la RD 123.

Le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions. Le dossier de mise en compatibilité du PLU a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur lequel a assorti son avis de deux recommandations :

- Définir avec précision la vocation de la ZAC dans le règlement du PLU tant dans son intitulé que dans la liste limitative des activités autorisées ou interdites ;
- La mise au gabarit de la RD 123 s'impose pour des raisons de sécurité publique et il appartiendra au Conseil Général de l'intégrer dans ses priorités lorsque l'occupation de la ZAC deviendra significative.

Conformément à l'article R123-23 du Code de l'Urbanisme, Monsieur le Préfet demande à la commune de Marssac-sur-Tarn de rendre un avis

sur :

- Le dossier de mise en compatibilité du PLU
- Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur
- Le procès-verbal d'examen conjoint qui s'est tenu le 7 septembre 2011 aux fins d'examiner les dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

Conformément à l'article R123-23 du code de l'urbanisme, le conseil municipal doit se prononcer sur le dossier de mise en compatibilité du PLU, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur et sur le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Vu le dossier transmis par Monsieur le préfet en date du 14 janvier 2012, comprenant les pièces ci-dessus énumérées, il est proposé au conseil municipal, de donner un avis favorable à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- VU le dossier de mise en compatibilité du PLU
- VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur
- VU le procès-verbal d'examen conjoint qui s'est tenu le 7 septembre 2011 aux fins d'examiner les dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

DECIDE, à l'unanimité, de donner un AVIS FAVORABLE

- à la mise en compatibilité du PLU pour le projet d'aménagement de la ZAC Eco²Rieumas, avec la prise en compte de l'observation du Commissaire Enquêteur de définir avec précision la vocation de la ZAC dans le règlement du PLU, à savoir : " la zone AUZ est destinée à la réali-

sation d'une ZAC à vocation principale d'activités industrielles, artisanales et de bureaux ".

- au rapport et aux conclusions du commissaire enquêteur
- au procès-verbal d'examen conjoint qui s'est tenu le 7 septembre 2011 aux fins d'examiner les dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

5 - REVALORISATION DE LA VALEUR LOCATIVE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS ET DES LOISIRS

DELIBERATION :

Dans le cadre du contrat enfance et jeunesse, la mise à disposition de locaux aux associations est considérée par la Caisse d'Allocations Familiales comme une location gratuite. Il convient de déterminer la valeur locative de la Maison des Loisirs et des Associations, pour l'intégrer dans les charges communales figurant sur l'état des dépenses transmises annuellement à la CAF. La détermination de la valeur locative est déterminée comme suit :

Dépenses réelles d'achat, de construction et d'aménagement des locaux, auxquelles sont soustraites les subventions et le FCTVA. On considère l'amortissement sur 25 ans et il convient de proratiser en fonction de la durée d'utilisation. Ce décompte prend en compte les panneaux acoustiques et la climatisation.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer, à partir de 2012, la valeur locative comme suit :



PRIX DE REVIENT TRAVAUX

Année	Dépenses TTC	Recettes	Subv. versées
2004	83 850.00 euros		
2005	251.16 euros		
2006	13 586.21 euros		
2007	16 880.03 euros		
2008	322 798.53 euros	42 379.00 euros 84 757.00 euros	Conseil Régional Conseil Général
2009	252 890.52 euros		
2010	5 424.37 euros		Panneaux acoustiques
2011	8 754.72 euros		Climatisation
		4 392.00 euros	CAF
total TTC	704 435.54 euros	131 528.00 euros	
FCTVA 2005 payé en 2007		33.67 euros	
FCTVA 2006 payé en 2008		1 821.42 euros	
FCTVA 2007 payé en 2009		2 263.01 euros	
FCTVA 2008 payé en 2009		43 275.72 euros	
FCTVA 2009 payé en 2010		34 691.91 euros	
FCTVA 2010 payé en 2011		744.12 euros	
FCTVA 2011 payé en 2012		1 200.99 euros	
Total recettes FCTVA		84 030.84 euros	

Montant restant à la charge de la commune :

488 876.70 euros

Loyers déjà décomptés :

2009 : 7 943.70 euros
 2010 : 15 887.39 euros
 2011 : 15 887.39 euros

Total à déduire

39 718.48 euros

Montant du loyer à répartir sur 22 ans

449 158.22 euros

A compter du 1er janvier 2012, le montant du loyer s'élève à :

$$\frac{449\,158.22 \text{ euros}}{22} =$$

20 416.28 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE de fixer la valeur locative de la maison des loisirs et des associations comme ci-dessus.

6 - ANIMATION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

DELIBERATION :

Chaque année depuis 2009, le conseil municipal autorise le recrutement d'un vacataire pour l'animation

du Conseil Municipal Jeunes pour un besoin de 50 heures en 2009, 75 heures en 2010 (dont 58 h ont été réellement faites et rémunérées) et 50 h en 2011 (32 h réellement faites).

Madame Lydie Picaronie, Adjointe en charge des affaires sociales, indique que le planning prévisionnel d'animation pour l'année 2012 fait apparaître un besoin de 50 heures maximum d'accompagnement pour les jeunes élus du CMJ.

Elle propose en conséquence le renouvellement du contrat de vacation pour 2012 à hauteur de 50 heures.

L'animateur sera rétribué sur la base d'un emploi d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe, échelle 3. Il produira un relevé justificatif des heures travaillées par trimestre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE, Madame le Maire à



signer un contrat de vacation entre la commune et l'animateur du Conseil Municipal Jeunes, pour un maximum de 50 heures sur l'année 2012.

Monsieur Philippe NEUVILLE demande quelles sont les activités et pourquoi il existe tant de différence d'heures d'une année sur l'autre.

Madame Véronique BOSC explique que le nombre de réunions n'est pas prévisible car il dépend des animations décidées par les enfants, et celles-ci varient d'une année sur l'autre.

Selon les années les enfants ont organisé un grand jeu, un spectacle de magie avec collecte de jouets, une opération bouchons d'amour...

Cette année ils ont démarré par une collecte pour les restaurants du cœur. Il est très difficile de prévoir à l'avance les heures d'animation qui seront nécessaires pour chaque projet.

Questions diverses

Nouvelles salles associatives

Monsieur Bruno DORÉ, Adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux, explique que le sol des deux nouvelles salles associatives présente des taches et n'est pas conforme aux prescriptions initiales du CCTP. La municipalité a donc exigé qu'il soit repris. La solution retenue après rencontre avec la société Prosol, société sous-traitante de l'entreprise Pailhé est la pose d'un enduit surfacique. Le surcoût sera compensé grâce à la caution bancaire de l'entreprise Pailhé.

D'autre part, une des façades extérieures va être repeinte, car tâchée lors des travaux.

La commission Jeunesse-Sport et Vie Associative propose de donner un nom à chacune des salles afin de pouvoir facilement les identifier : L'astrolabe pour la grande salle et La Boussole pour la petite salle.

Les membres du conseil municipal acceptent cette proposition.

Point sur les travaux de peinture à l'église

Le chantier des peintures de l'église est terminé mais des coulures sont apparues sur les voûtes et dans le chœur et l'une des chapelles qui a été peinte en dernier, au moment des grands froids, et présente des défauts.

L'avis de l'Architecte des Bâtiments de France va être sollicité lors d'une réunion sur site avec l'entreprise Cazottes et la Municipalité.

D'autre part, le poids des échafaudages a endommagé les tomettes. L'entreprise s'est engagée à fournir de nouvelles tomettes pour leur remplacement.

En réponse à une demande de renseignement complémentaire de Monsieur Philippe NEUVILLE, Monsieur Bruno DORÉ rappelle les règles de financement de ce chantier. La commune s'est engagée à participer aux dépenses à hauteur de 25 000 euros, et le diocèse d'Albi à prendre en charge le reste des dépenses, soit 35 000 euros environ.

Cependant c'est la commune qui est maître d'ouvrage et c'est donc elle qui règle la totalité des factures. La participation du diocèse, versée à la commune, vient en déduction des sommes réglées.

Au final le coût des travaux pour la commune est bien de 25000 euros, conformément au budget voté en 2011.

Travaux rue de l'église

Monsieur Bruno DORÉ indique que les travaux de maçonnerie de voirie sont presque terminés. Le poste ERDF doit être déplacé, ce qui risque de prolonger la durée des travaux. Dès que le poste sera déplacé, les travaux finaux de revêtement de voirie pourront démarrer. Le coût du déplacement du poste est à la charge d'ERDF.

Le traçage d'une piste cyclable en contre-sens de la voie routière, la pose de potelets et de dispositifs de signalisation sont également prévus.

Quelques dates à retenir :

Le 3 mars à 10 h, réunion à la Maison des loisirs et des associations, en présence de Madame DELLAC, responsable du Relais d'Assistantes Maternelles de l'Albigeois, Madame BERTRAND, vice présidente de l'Agglomération en charge du projet et Madame DAMPIERRE, secrétaire générale des services de l'Agglomération, pour présenter le futur RAM communautaire aux assistantes maternelles de Marssac et Terssac.

Le 3 mars à 11 h : Inauguration par Tarn Habitat du programme d'habitations en location accession à la propriété de la rue Eugénie de Guérin

Le 8 mars : invitation des élues femmes à la Préfecture en l'honneur de la Journée de la Femme.

La séance est levée à 22 h 05



**Exposition
TALENT ET
PASSION
organisée par le
Club de Loisirs
Créatifs**

L'Exposition TALENT ET PASSION organisée par le Club de Loisirs Créatifs (Familles Rurales) se tiendra le **Dimanche 20 Mai 2012** de 9H à 18H à la Salle des Fêtes.

Tombola avec de très jolis lots, fruits de l'imagination et du talent des exposants. Venez nombreux !

Christiane CAYSSIALS Secrétaire



EXPOSITION PHOTOS

Marssac

DIMANCHE 24 JUIN



De 14H00 à 18H00

A LA NOUVELLE SALLE DES ASSOCIATIONS – RUE DE LA MAIRIE

**Organisée par
l'Association**

LES PAPARAZZIS MARSSACOIS



invitation

à une promenade
inaugurative

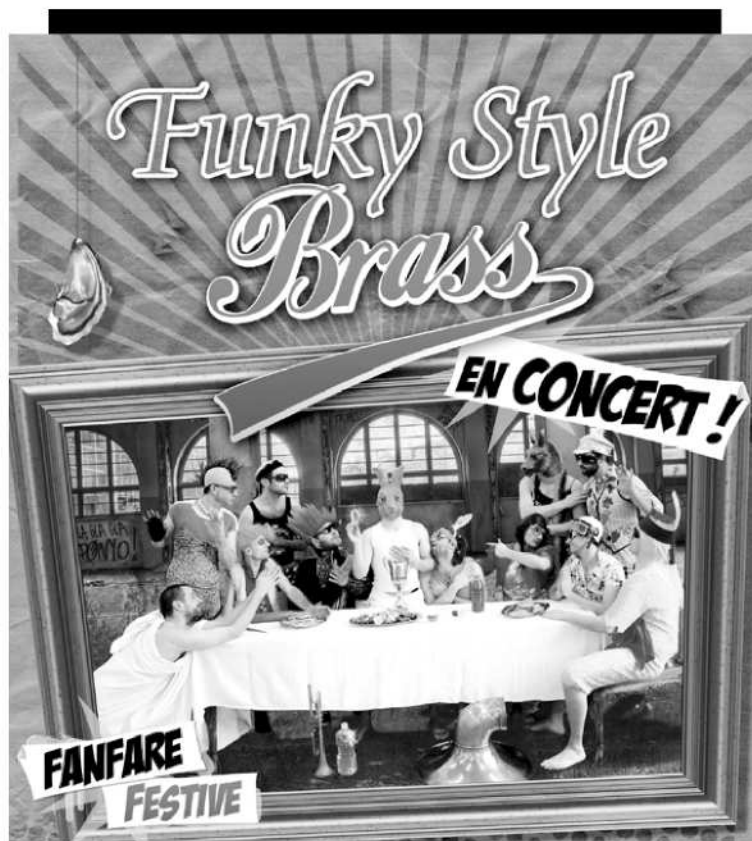


Le 7 mai 2012 à 17h00,
venez participer à notre
"promenade inaugurative".
En vélo, rollers, trotinette,
poussette... venez en
famille, entre amis.
(RDV et parking : rue Charcot)

Le long de cette
promenade, nous
inaugurerons ensemble, la
rue des Peyragues, la rue
de l'église
pour terminer par nos deux
nouvelles salles
associatives

Un apéritif clôturera cette
manifestation
(Vers 18h30/19h00 : parking face à
l'ADMR, si mauvais temps, nous
nous retrouverons salle
municipale)

Plus de renseignements :
Mairie de Marssac 05 63 55 40 47
www.marssac-sur-tarn.fr



Inaugurations en musique !
Avec le "Funky Style Brass"
En concert à Marssac
le 7 mai 2012
Avec nous,
tout au long du parcours...